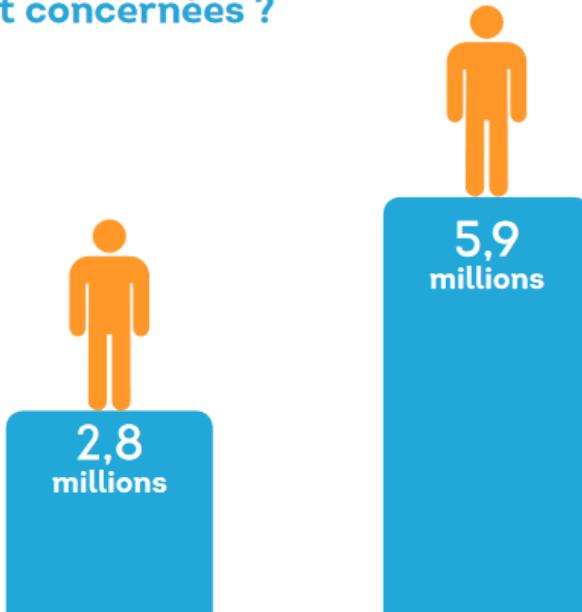


Des chiffres pour commencer

Combien de personnes sont concernées ?



Personnes en âge de travailler déclarant disposer d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie

Personnes en âge de travailler déclarant avoir au moins un problème de santé durable (depuis au moins six mois) accompagné de difficultés dans les tâches quotidiennes

Quelles sont les causes de handicap ?



Le vieillissement

44 %
des travailleurs handicapés ont plus de 50 ans.
La prévalence du handicap augmente avec l'âge et atteint son maximum entre 55 et 59 ans.



La maladie

22 %
de la population présente une maladie chronique évolutive.



Le travail

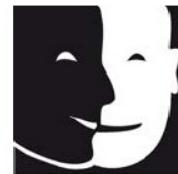
11 %
des situations de handicap sont liées à un accident du travail.
59 % sont liées à l'activité professionnelle ou aggravées par elle.

Être en situation d'handicap

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »



handicap
sensoriel
auditif



handicap
mental



handicap
physique



handicap
sensoriel
visuel



personnes
à motricité réduite
temporaire



liée par
l'encombrement
accompagnée d'enfants



Loi handicap du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap », a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de **« tous à tout »** deux aspects sont particulièrement marqués :

- ✓ L'accessibilité **« de tous »** en prenant en compte tous les types de handicap
- ✓ L'accessibilité **« à tout »** en développant le thème de la continuité de déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports

« Le handicap ne peut pas être un handicap »
Stephen Hawkins



PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

SE DÉPLACER EN SITUATION DE HANDICAP

Comment la Mairie et ses partenaires
agissent-ils pour faciliter l'autonomie de chacun ?



Source : Cerema



Qu'est ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité est une obligation légale qui permet à toute personne de pouvoir accéder à un lieu, une prestation, un équipement, sans discrimination

7 points clés :

- ✓ Entrée
- ✓ Accueil
- ✓ Circulations
- ✓ Cabines
- ✓ Parking
- ✓ Signalétique
- ✓ Sanitaires

Si l'ERP possède un **espace extérieur**, celui-ci doit également être **accessible**. Bâtiments et abords doivent être accessibles mais la **prestation doit aussi s'adapter**. Les personnes en contact avec le public jouent un rôle déterminant dans la qualité du service rendu ou de la prestation proposée. Leur posture est incontournable pour assurer un **accueil de qualité, adapté à tous les publics**.